Jeudi 2 février. — Ministère public, M. Robin. — 1re affaire : Intelligences avec l'ennemi : Demoulin Emile. — 2e affaire : Meurs; De Gheselle Alphonse, Leper Léon.

Vendredi 3 février. — Ministère public, M. Dumas. — Intelligences avec l'ennemi : Lefebvre Jean-Baptiste.

Samedi 4 février. — Ministère public, M. Robin. — Incendie volontaire; Swaenepol Arthur-Eugène.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

A QUEL PRIX DOIT SE PAYER ACTUELLEMENT LA MITOYENNETÉ D'UN MUR BATI AVANT LA GUERRE?

Le Tribunal Civil de Lille vient de trancher une question très controversée en matière de mitoyenneté.

Quand un propriétaire appuie une construction sur un mur voisin, il doit, d'après le code civil, rembourser au propriétaire du mur, la moitié de la valeur de ce mur.

Si le mur a été bâti avant la guerre, doit-on calculer cette valeur sur le prix d'autrefois ou sur le prix actuel?

La question a été posée devant le Tribunal Civil par un procès où Me Dilligent plaidait pour le propriétaire du mur bâti avant la guerre, et Me Cléty, pour le propriétaire du bâtiment nouveau.

Le Tribunal a jugé que le propriétaire du bâtiment nouveau devait payer au propriétaire du mur voisin, la moitié du prix « actuel » de ce mur. Il a évalué à 19 fr. 80 le mètre cube de maçonnerie avant la guerre, et a appliqué à ce prix un coefficient de 3 1/2. En l'espèce qui lui était soumise, il a évalué le prix de la mitoyenneté à 3.475 fr. 75, alors que, calculé au prix d'avant-guerre, elle ne représentait que vingt francs.

La question se complique du fait que la construction appuyée sur le mur ancien avait été faite en grande partie avant-guerre. Mais le propriétaire du bâtiment nouveau avait omis de s'entendre, à cette époque, avec son voisin, pour l'acquisition de la mitoyenneté. Le Tribunal a jugé, conformément aux conclusions de Me Dilligent, que « l'adossement d'une construction sur le mur d'un » voisin ne constituait, en lui-même, qu'une simple » entreprise de fait qui, en dehors de toute con- » vention, n'emportait nullement acquisition de la » mitoyenneté. » C'est donc au moment où ont lieu les pourparlers en vue de l'acquisition de la mitoyenneté qu'il faut se placer, d'après le jugement, pour apprécier la valeur du mur.

POUR ARRIVER JEUNE

aux postes importants, les connaissances techniques ne suffisent pas.

Les cours par correspondance de

l'ECOLE d'ADMINISTRATION et d'AFFAIRES

préparent à la direction des hommes ou à l'organisation des services (commerciaux financiers). J. Wilbois, Dir., 100, rue de Vaugirard, Paris. Leçon spécimen : 1 fr.

Chronique de l'Enseignement

AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU NORD. — Le Comité départemental d'enseignement technique du Nord s'est réuni à la Préfecture du Nord, le mercredi 11 janvier, à 14 heures, sous la présidence de M. Bonnet, inspecteur départemental de l'enseignement technique, à Lille.

40 membres assistaient à la réunion, parmi lesquels MM. Thalamas, inspecteur d'académie; Ledieu, Saint-Venant, Garin, conseillers généraux; les inspecteurs départementaux de l'enseignement technique; les membres patronaux et ouvriers appartenant aux commissions locales professionnelles instituées dans les différentes villes du département du Nord.

Voici quel était l'ordre du jour :

1° Examen des demandes de subventions sur les fonds de l'Etat en faveur des cours professionnels obligatoires organisés dans le département du Nord, en application de la loi du 25 juillet 1919 (loi Astier);

2° Examen d'un projet de réglementation du certificat d'aptitude professionnelle à délivrer aux jeunes gens des deux sexes qui ont suivi les cours.

Répondant à la première question, le Comité a émis le vœu que les subventions soient accordées dans la plus large mesure possible aux cours organisés dans les Régions libérées.

Pour la deuxième question, le projet de réglementation du certificat d'aptitude a été mis au point par M. Dupin, directeur de l'Institut Colbert, à Tourcoing, secrétaire du Comité, à été adopté à l'unanimité.

ROUBAIX. — Fédération des Associations des anciennes et anciennes élèves des écoles publiques. — Le bureau porte à la connaissance des membres des Amicales qu'il constituera pour la 2e quinzaine de janvier le Cours de diction et de dramatique officiellement à tous les membres d'amicales. En vue de recueillir les adhésions et de fixer le jour de cette hebdomadaire, les intéressés sont priés d'assister à la réunion spéciale qui aura lieu le dimanche 15 janvier à 10 h. au Foyer, 42, rue d'Alsace (salle de réunions), munis de leur carte d'amicale.

— Association des anciens élèves de la rue Tergnier. — Les sociétaires, dames et hommes, de la section de diction et de section d'amateur organisée par la Fédération des Amicales, sont priés d'assister à la réunion préparatoire qui aura lieu au siège du Foyer, 42, rue d'Alsace, le dimanche 15 à 10 h. Se munir de la carte d'identité ou du dernier reçu de cotisation.

NORD

La liquidation des dommages de guerre dans le Nord

Un million de dossiers représentant 11 milliards 270 millions, ont été répartis dans 112 commissions cantonales

Au 31 décembre 1920, il avait été déposé, dans l'ensemble des commissions du Nord, près d'un million (exactement 999.216) de dossiers catégories (les dommages de diverses natures compris dans une même demande devant, en vertu de l'article 2 de la loi, donner lieu à des décisions distinctes par catégories), pour une valeur totale, en perte subie, de 10.775 millions de francs.

Grâce à la réouverture des délais, un certain nombre de retardataires ont pu présenter leurs réclamations, en sorte que les chiffres ci-dessus sont, à ce jour, porté à 1.021.940 dossiers catégories, pour une valeur totale de 11.272 millions de francs.

Le nombre des commissions cantonales a été porté à 112.

Au début, ces commissions cantonales rencontrèrent quelques difficultés, et le rendement fut assez faible. Mais cette stagnation des services ne dura pas. Au 31 décembre dernier, les résultats suivants étaient obtenus :

Sur 999.000 dossiers déposés, 220.000 avaient été réglés, dont 218.000 par conciliation entre les sinistrés et les représentants de l'Etat, et 2.000 par décision hors conciliation.

Un quart environ de la tâche à poursuivre paraissait donc achevé avec moins de 1 0/0 de non-conciliation.

Mais cette même proportion du quart ne se retrouve plus, si l'on compare entre eux les totaux des sommes demandées et les sommes accordées. Sur 11.272 millions de francs, valeur 1914, de pertes comprises dans les 1.021.940 dossiers déposés, les 220.000 dossiers liquidés ne représentent que 509 millions de pertes sécularisées, et il n'a même été accordé, pour les pertes réellement constatées, que 395 millions ; les dossiers sur lesquels il a été statué ne représentent donc que le vingtième environ en valeur — contre le quart en nombre — des dossiers déposés.

Du 31 décembre 1920 au 30 juin 1921, le nombre des dossiers déposés s'était donc accru de 25.000, et la perte représentée par ces nouveaux dossiers atteignait 495 millions de francs, soit environ 5 0/0 de la somme déjà indiquée.

Or, le nombre des décisions rendues, qui était de 220.000 pour 999.000 dossiers, est passé à 304.000 pour 1.025.000 dossiers. La proportion qui, avant le 30 juin 1921, était de 1/4, est donc montée à 1/3 depuis cette époque.

UN GRAND INCENDIE A DUNKERQUE. — 500.000 francs de dégâts. — Dunkerque 13 janvier. — Un grand incendie vient de détruire l'entrepôt d'une grande épicerie de la rue Emery, ainsi qu'un atelier de vitriers.

Des pompiers et des soldats de la garnison combattent le sinistre. Les dégâts s'élèvent à 500.000 francs jusqu'à présent.

DOMMAGES DE GUERRE. — Les baux emphytéotiques. — MM. Vandame, Crespel et René Lefebvre ont déposé sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi fixant le régime des baux emphytéotiques, au point de vue notamment des dommages de guerre. En voici les points essentiels :

Règle générale, les baux emphytéotiques sont réglés par les lois sur les baux à loyers ou à ferme. Si la durée de l'emphytéose, au-delà des prorogations, est supérieure à 12 ans, pour les immeubles non bâtis et à 18 pour les immeubles bâtis, la prorogation du bail se confond avec la durée de l'emphytéose.

Les indemnités des dommages de guerre sont attribuées à l'emphytéote à charge de reconstitution sur le fonds loué.

LES FABRICANTS DE SUCRE ET LES PLANTEURS DE BETTERAVES. — M. Georges Putel, vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord, ex-délégué à la conférence, communique la note suivante :

« Les représentants des fabricants de sucre et des planteurs de betteraves, se sont réunis vendredi 6 janvier, au siège des fabricants de sucre, 42, rue du Louvre, à Paris.

» Après un échange de vues sur le paiement à la densité dont le principe est admis l'accord se fait sur la densité de base à 7.5, avec cette réserve que les planteurs ne l'acceptent que s'il est fait une concession proportionnelle sur l'écart demandé par les fabricants de sucre.

» Il est entendu que l'écart entre le prix de la betterave et le prix du sucre sera un certain pourcentage du prix du sucre, mais l'accord ne peut se faire sur la valeur de ce pourcentage, les planteurs proposant 25 p.c. du prix du sucre et les fabricants demandant 38 p.c.

» Avant de se quitter, ils tombent, néanmoins, d'accord pour fixer le prix des dix-ièmes au-dessus de 7.5 à 1.75 du prix de la betterave à 7.5 dans les conditions déterminées à la précédente réunion.

» Après avoir consulté leurs commettants les délégués se réuniront une dernière fois dans la quinzaine pour essayer d'arriver à un accord sur tous points. »

ASSEMBLÉE DES HORTICULTEURS DU NORD. — Au Palais Rameau, a eu lieu dimanche l'assemblée générale des horticulteurs du Nord, sous la présidence de M. Guilbaut, conseiller général, président de la Société.

Devant une très nombreuse assistance, le président retrace les efforts de reconstitution fournis par les horticulteurs, rappelle le succès grandiose des deux magnifiques expositions horticoles organisées par la société au Palais Rameau et sur la Grand-Place et en félicite les sociétaires.

L'assemblée approuve les rapports moraux et financiers qui lui furent soumis, puis elle procède au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration.

LES MONUMENTS AUX MORTS ÉLEVÉS DANS LE NORD. — La Préfecture du Nord vient d'approuver définitivement les projets de monuments aux morts de la guerre qui seront élevés dans les communes suivantes: Templeuve, Valenciennes, Monceau-Saint-Vaast, Bourbourg-Campagne, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Hallennes-lez-Haubourdin, Raimes, Lesennes, Wambrechies etc.

Avant d'être soumis à l'approbation ministérielle, qui en autorise définitivement la réalisation, les projets de monuments sont au préalable examinés par une Commission qui siège à Lille et leur donne avis favorable ou défavorable. Au cours de sa dernière réunion, cette Commission a donné avis favorable aux projets présentés par les communes: Baisieux, Coudekerque-Branche, Flines-les-Mortagne etc.

CONFÉDÉRATION AGRICOLE DES RÉGIONS DEVASTÉES. — Le Conseil d'administration de la Confédération générale des Associations agricoles des régions dévastées (C.A.R.D.) se réunira le jeudi 12 janvier au siège social, 8, rue d'Athènes, à Paris.

A l'ordre du jour sont inscrites diverses questions relatives aux indemnités de dommages de guerre.

Une communication sera faite sur la mission d'études des magasins à céréales et moulins coopératifs, organisée par la C.A.R.D. avec le concours de M. le Ministre de l'Agriculture.

LA MEDAILLE DE L'INVASION. — On annonce qu'une seconde promotion des « Médailles des Victimes de l'Invasion » paraîtra à la fin du mois de janvier.

UN MARI TENTE D'ETRANGLER SA FEMME A MARETZ. — Jean Pallard vivait séparé de sa femme, Mme Marie Bonnière, 34 ans depuis quatre ans. Ces jours derniers, il revint chez elle et proféra des menaces et des injures à l'adresse de Mme Marie Bonnière, puis à deux reprises différentes il essaya de l'étrangler. Cette scène poignante se déroula devant son jeune fils, âgé de 11 ans.

MAGISTRATURE. — Sont nommés : conseiller à la Cour d'appel de Douai, M. Le Cierc, président à Cambrai; président à Cambrai, M. Brosson, président à Issoire.

DANS LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — Mme Chopin, receveur à bicyclette, 1re classe, à Tournan (Seine-et-Marne), est nommé receveur sédentaire 3e classe, Roubaix-Est; — Hiaupain, receveur à pied, 3e classe, à Lomme, est nommé receveur à pied, 2e classe, à Lambersart (Nord); — Petit, receveur à pied, 3e classe, à Onnaing, est nommé receveur à pied, à Lomme; — Lecrosq, vérificateur, 1re classe, à Lille (Nord) est nommé vérificateur à pied (fonctions de receveur 1re classe) à Wambrechies; — Cachoux, vérificateur, 2e classe, à Fives-Lille distilleries (Nord), est nommé vérificateur 2e classe, à Lambersart (Nord); — Graffe, vérificateur, 3e classe, à Lille, passe 2e classe à Pantin (Seine); — Alzieu, vérificateur, 5e classe, à Illiès distillerie, passe vérificateur autom., 5e classe, à Beaumont (Dordogne); — Lagarde, vérificateur principal, 3e classe, à Bourbourg, est élevé à la 2e classe; — Mercier, vérificateur, 3e classe, à Bois-le-Château, est élevé à la 1re classe. — Wolf, préposé principal, est élevé à la 1re classe.

DANS LES POSTES ET TELEGRAPHES. — Mme Flamant, surveillante à Creil, est nommée surveillante à Lille, téléphone; — Mme Dormegnis, employée au Tréport, passe à Bolesmes; — Mme Champis, employée à Rennes, passe à Maubeuge; — Dessarte, postulante, est nommée employée à Valenciennes; — Mlle Desmadit, employée à Paris, passe à Dunkerque, principal; — Lerin, employée à Dunkerque, principal, passe à Nantes, téléphone.

Une Semaine COTE D'AZUR — Marseille, Nice, Monte-Carlo, Dép. t. les samedis — 1re classe 865, 2e classe 715 — 18 JOURS ALGÉRIE - TUNISIE 1.860 fr. dép. 7 mars (toutes dépenses comprises) Adr. Lecture Populaire, 36, Gde-Rue, Rx. 84923

PAS-DE-CALAIS

LES FOUILLES D'HEBUTERNE

Grâce à la vigilance du Comité du Souvenir du 243e les identifications suivantes viennent d'être faites sur le champ de bataille d'Hébuterne (combats du 10 juin 1915) :

Lobet Edgard, classe 1912, recrutement d'Avesnes, matricule 2.212. — Ghesquière Augustin, classe 1903, recrutement de Lille, matricule 942. — Danlan Jean, classe 1903 recrutement de Nantes, matricule 1.212. — Despinoy Marcel, classe 1906, recrutement de Lille, matricule 27.9. — Bernard Henri, classe 1903, recrutement de Lille, matricule 5.8825. — Décottignies, classe 1903, recrutement de Lille, matricule 4.935 ou 4.963.

Les familles intéressées peuvent s'adresser pour tous renseignements complémentaires à M. Louis Reynaud, négociant, rue Saint-Jacques, 45, à Tourcoing.

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT, A ARRAS. — Nous annoncions, hier, qu'un ouvrier couvreur, M. Crosse, avait été victime d'un accident en travaillant à l'église Saint-Nicolas, et qu'il avait été transporté à l'hôpital Saint-Jean dans un état qui inspirait des inquiétudes. Le malheureux est mort jeudi après-midi, succombant à ses blessures.

Cherry-Rocher LIQUEUR

SOMME

LE TRAFIC DE LA MONNAIE. — Le Tribunal correctionnel de Péronne a condamné par défaut à 5.000 fr. d'amende, un antiquaire de Paris pour trafic de monnaie dans la région d'Albert.

Nouvelles Militaires

DANS L'ARMÉE. — Infanterie (active). — Le capitaine Fouache, conseil de guerre 1re région, affecté au 43e inf.; le lieutenant Devaux, de l'état-major, 1re division, affecté au 43e inf.; les chefs de bataillon Bernard, du 43e au 16e inf.; Tournon, du 16e au 43e inf.

Chars de combat (active). — Le capitaine Normand, du 500 travailleurs, affecté au 16e chars de combat.

Recrutement (active). — Le chef de bataillon Cabanel, commandant du recrutement de Valenciennes, est affecté au recrutement de Falaise; capitaine Chamerois, de Rouen, au recrutement de Valenciennes.

Artillerie (active). — Comte Saint-Martin, du 9e régiment, affecté au parc d'artillerie de Bordeaux.

Aéronautique. — Vignon, du parc de Douai, est affecté au parc de Dijon.

Génie (active). — Poli, de la chefferie de Maubeuge, est affecté à la chefferie de Belfort.

LES JEUNES GENS DE LA CLASSE 1922. — Les jeunes gens du contingent de la classe 1922 sont informés que ceux d'entre eux qui se trouvent dans une situation de famille ci-après indiquée pourront sur leur demande, recevoir une affectation particulière :

Mariés;

Appelés dont le père ou deux frères ont été tués à l'ennemi, sont morts de leurs blessures ou sont disparus;

Fils d'un père réformé définitivement avec 50 % ou moins d'invalidité;

Aîné d'une famille de six enfants au moins dont le père est décédé;

Soutiens de famille recourus comme tels, avant l'incorporation, par les conseils cantonaux;

Jeunes gens dont un frère est déjà lié au service comme appelé, engagé ou rengagé.

LA MEDAILLE COMMEMORATIVE DE LA GRANDE GUERRE. — On sait que les personnes ayant droit au port de la médaille commémorative dans les conditions précisées par l'instruction ministérielle du 30 janvier 1921 doivent se procurer l'insigne à leurs frais.

En conséquence, un avis que publie le « Journal Officiel » fait connaître que cette médaille commémorative sera mise en vente dans le courant du mois de février prochain. La vente au détail aura lieu au prix maximum de 3 fr. l'exemplaire.

L'agrafe « engagé volontaire » sera également mise en vente au prix de 0 fr. 15 l'exemplaire.

AFFECTATION EN FRANCE DES REGIMENTS RETOUR DU LEVANT. — Les 22e et 27e régiments de tirailleurs algériens, à leur retour du Levant, seront stationnés, comme suit, dans les 6e et 20e corps d'armée:

Le 22e régiment de tirailleurs algériens, à Verdun, en remplacement du 132 régiment d'infanterie;

Le 27e régiment de tirailleurs algériens à Toul, en remplacement du 79e régiment d'infanterie.

Ces deux régiments d'infanterie devant être dissous.

Le 16e régiment de tirailleurs sénégalais à son retour du Levant, sera stationné à Montauban (état-major et deux bataillons) et à Castelnaraudin (un bataillon), en remplacement du 11e régiment d'infanterie, qui sera dissous.

Le 14e et le 15e régiments de tirailleurs sénégalais constitueront la 7e brigade d'infanterie coloniale, avec résidence du général de brigade à Bordeaux. Cette brigade dépendra de la première division d'infanterie coloniale à Brest.

ETAT-MAJOR GENERAL DE L'ARMÉE. — Mutations. — Le général de division Debeney, membre du conseil supérieur de la guerre et du centre des hautes études militaires, est nommé, tout en conservant ses fonctions, inspecteur général des écoles.

ETAT-MAJOR DES TROUPES COLONIALES. — Le général de division Mangin, membre du conseil supérieur de la guerre, est nommé, tout en conservant ses fonctions de membre du conseil supérieur de la guerre, inspecteur général des troupes coloniales.

TRISTYL-NOYON guérit immédiatement toutes les douleurs de la femme. 1078

BELGIQUE

LE GENERAL GOURAUD ET LA BELGIQUE

Un confrère a pu atteindre le général Gouraud au cours de son voyage en Belgique. Voici les plus intéressantes déclarations faites par l'héroïque soldat :

Depuis la guerre, les Français partagent avec vous une communauté de souvenirs qui dépassent en grandeur et en profondeur tous les souvenirs antérieurs. Ainsi, dans l'idée que mon labeur vous profiterait en même temps qu'à mon pays, ainsi j'ai toujours travaillé, en France ou aux Dardanelles. Dans ce sens-là, oui, je puis le dire, ils sont nombreux les liens qui me rattachent à la Belgique.

Mais il en est d'autres. En 1915, me trouvant à Rome, j'ai eu l'occasion de me rencontrer avec Mgr Deploige, que je compte maintenant au nombre de mes amis. C'est par lui que, pour la première fois, j'entendis parler du Roi et de la Reine dans des termes qui me les firent vraiment connaître et admirer. Aussi ai-je été heureux de répondre à l'invitation qu'ils m'avaient adressée et de leur témoigner les sentiments que je professe à leur égard, et, avec moi, toute l'armée française...

Nous sommes faits pour nous comprendre et pour nous aimer. Ce que le sentiment conseille la raison aussi le commande. Oui, cher monsieur, nous devons marcher en nous appuyant l'un sur l'autre...

LE NOUVEAU DOYEN D'ANVERS

M. le chanoine Zech, depuis 13 ans directeur du Collège Saint-Jean-Berchmans, est nommé curé-doyen d'Anvers.

LA POLICE BELGE EN ALLEMAGNE OCCUPÉE

Une partie du personnel de la Sûreté de l'armée en Allemagne occupée, a reçu avis de licenciement pour fin du mois.

LES THEATRES MENACENT DE FERMER

Les directeurs des théâtres et des cinémas, pour protester contre les nouvelles taxes de la ville de Bruxelles, ont décidé de fermer leurs établissements, si des mesures d'exécution sont appliquées, même contre un seul d'entr'eux. Ils ont déc dé le refus du paiement des nouveaux impôts.

LA DEFENSE DE LA COTE

Le gouvernement va envoyer sur la côte belge huit torpilleurs, quatre grands et quatre petits. Le transport se fera par l'intérieur du pays pour éviter le passage sur l'Escaut en Hollande. On sait que plusieurs questions irritantes sont encore pendantes, à ce sujet, entre les deux pays.

LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

La circulation fiduciaire a atteint au 5 de ce mois 6 milliards 335 millions, soit une augmentation de plus de 112 millions en 15 jours.

CONTRE LA LOI DES HUIT HEURES A ANVERS

Anvers, 13 janvier. — Les entrepreneurs de bâtiments d'Anvers, demandent une dérogation pour l'industrie du bâtiment qui autoriserait à travailler dans cette industrie neuf heures par jour, pendant les neuf mois d'été.

Les ouvriers qui approuvent cette modification ont été priés de signer une requête au ministre de l'Industrie et du Travail.

LES GREVES DANS LE COURTRAISIS

Dans l'ensemble des usines de Courtrai, on signale une certaine reprise, mais de nombreux ouvriers sont encore en grève.

Nous avons dit que les causes du conflit résident dans la non rétribution des heures d'attente, en suite d'une décision prise par la collectivité des industriels du Courtraisis. Ceux-ci estiment que le paiement de ces heures d'attente dont ils ne peuvent être rendus responsables, leur occasionneraient une perte appréciable.

Le même fait s'est produit à Deerlyk, Sweveghem et Vichte.

AUG. DEVOS-VANAELBROUCK
Importation régulière de charbons anglais
1, Place d'Anvers, GAND
Téléphones : 621 et 2114.
Adresse télégraphique : « Charbevath »
Compte chèques-postaux : 54600.

Mouvement du mois de décembre

Vapeurs arrivés

1er décembre, Dryburgh, de Leith, avec doubles.
1er décembre, Heriot de Leith, avec doubles.
1er décembre, Nidd de Goole, avec criblé.
3 décembre, Eidding, de Methil avec doubles.
4 décembre, Jolly Norman, de Swansea avec anthracites.
9 décembre, Nina, de Methil, avec doubles.
14 décembre, Skoger, de Newcastle, avec criblé.
14 décembre, Loolite de Cardiff, avec têtes de moineaux 1/2 grasses.
16 décembre, Gala de Leith, avec trebles.

Vapeurs en déchargement

19 décembre Wenning, de Goole, avec trebles.
19 décembre, Reval, de Methil, avec doubles.
28 décembre, Heriot, de Leith, avec trebles.

Vapeurs attendus

Décembre, Barriana, de Methil, avec doubles.
Voleiek, de Newcastle avec fines/criblé.
Princess, de Newcastle, avec trebles.
Wheatbell, de Glasgow, avec trebles.
Nephrite, de Cardiff, avec briquettes et têtes de moineaux.
Vapeur, de Goole, avec criblé.

Vapeurs sortis sur Bruges

Décembre, Rora, de Goole.
Deuchmond, de Newcastle.
Total : 18.00 tonnes.
Prière demander les prix

LA NATURE MEME, PARFUM DE MONNA VANNA

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES GRANDES RENCONTRES INTERNATIONALES

FRANCE CONTRE BELGIQUE A 14 H. 30, AU STADE DE COLOMBES

Pour la troisième fois, les équipes nationales de France et de Belgique se trouveront aux prises, demain, à Paris. Dans les douze rencontres précédentes, les Belges nous battirent sept fois et nous réussîmes deux fois le match nul.

L'année dernière, nous succombâmes au Parc Duden, à Bruxelles, par 3 buts à 1, malgré une exhibition splendide de nos nationaux, alors qu'en 1920, nous battions les Belges à Paris par 2 buts à 1.

Pour la première fois, depuis la guerre, l'équipe française est formée en majorité de provinciaux, six y figurent contre cinq Parisiens. Notre équipe s'annonce bien; l'attaque, avec Dewaquez et Dubly aux ailes, et Nicolas au centre, doit faire de belles et bonnes choses avec les « inter » à droite Accard et à gauche Darquea.

La ligne de demis comprend au centre l'excellent Gravelines, ayant à sa gauche son camarade de club Courquin, et à sa droite Hughes, qui tient le poste de centre demi habituellement.

Notre défense sera vraisemblablement notre point faible : Friess, le keeper, quoique excellent, joue beaucoup en fantaisie et a une tendance exagérée à quitter ses buts. Vanco et Baumann ont parfois des loupés dangereux et possèdent tous deux un jeu particulier; ils n'arriveront probablement pas à conjuguer leurs efforts.

Le capitainat de l'équipe a été confié à notre prestigieux Raymond Dubly, qui est actuellement dans une forme éblouissante.

Nous arriverons probablement quand même à avoir raison des Belges, dont l'équipe a dû subir un remaniement sérieux par suite de l'indisponibilité de Debie, blessé; Thys et Fierens, grippés, et Coppée, suspendu. Mais on sait que les réserves belges sont de réelle valeur et que nous aurons fort à faire pour battre leur équipe.

Le match se jouera à 14 heures 30 au Stade de Colombes et sera arbitré par le lieutenant Edwards, de la Fédération Anglaise.

Les équipes se présenteront vraisemblablement comme suit :

France. — But : Friess (A.S. Strasbourg); arrières : Vanco (C.A. Paris), Baumann (R. C. France); demis : Hugues (S. Rennais), Gravelines (O.L.), Courquin (O.L.); avants : Dewaquez (Olympique de Paris), Accard (Havre A.C), Nicolas (Red Star de Paris), Darques (Olympique de Paris), Dubly (R.C.R.).

Belgique. — But : Kooren; arrières : Swartenbroeck, Verbeck; demis : Houben, E. Hanse, R. Vandevelde; avants : Bessems, P. Braine, Denisl, Musch, G. Michel.

SELECTION FRANÇAISE CONTRE LE LUXEMBOURG

Pendant que se jouera le match France-Belgique, une équipe sélectionnée rencontrera le Luxembourg chez lui.

La formation de l'équipe française est la suivante :

But : Cottenet (Olympique de Paris); arrières : Pierre Mony (C.A.S.G. Paris), Berg (R. S. Strasbourg); demis : Mercier (R.C. France), Jourda (F.C. Cette), Parachini (O. Paris); — avants : Caillet (C.A.S.G.), Boyer (C.A.S.G.), Dangles (F.C. Cette), Mercery (A.S.F.) et Rebut (O. Paris).

ITALIE CONTRE AUTRICHE

La première rencontre officielle, depuis la guerre, entre ces deux pays, se jouera demain. L'équipe italienne est ainsi formée :

But : Morando (U.S. Vaniensa); arrières : allgaris (Casale F.C.), et de Vecchi (Gênes); demis : Senne (Gênes), Burlando (Gênes) et Barbieri (Gênes); avants : Migliavacca (Novara) Cevenini III (Nov.), Moscardini (Lucca F.C.), Santamaria (Novi) et Forlivesi (Modène F.C.).

LA COUPE DE FRANCE

LE TIRAGE AU SORT DES 8es DE FINALE

La Commission de la Coupe de France a effectué, jeudi soir, le tirage au sort des rencontres qui se joueront le 5 février prochain.

Le hasard n'a pas trop mal fait les choses et les grands favoris de la Coupe semblent devoir atteindre les quarts de finale.

Voici les résultats du tirage au sort :

1. Stade Rennais U.C. contre Stade Français, ou Havre A.C., au Mans.
2. U.S. Tourcoing contre C.S. Terreaux ou F.C. Mulhouse, à Paris, ou contre R.C. de France, à Lille.
3. Red Star Club contre Amiens A.C., rue Olivier-de-Serres à Paris.
4. Olympique Lillois contre U.S. Boulogne, à Amiens.
5. V.G.A. Médoc contre R.C. Calais, à Tours.
6. C.A.S.G. Paris contre A.S. Cannes, à Lyon.
7. F.C. Rouen contre Olympique Marseille, à Dijon.
8. Olympique de Paris contre F.E.C. Levallois ou R.C. de Roubaix, au Stade Bergeyre, à Paris.

Les matches restant à jouer pour les tours précédents sont les suivants :

Le 15 janvier : C.S. Terreaux contre F.C. Mulhouse.

Le 22 janvier : Racing-Club de France contre C.S. Terreaux ou F.C. Mulhouse; Stade Français contre Havre A.C., au Havre; F.E.C. Levallois contre R.C. Roubaix, à Roubaix.

Les Championnats du Nord

LA POULE FINALE DE LA DIVISION D'HONNEUR

La Ligue du Nord vient d'arrêter le calendrier des rencontres qui se joueront à partir du 12 février, entre les deux clubs premiers classés de chacun des groupes A, B et C de la division d'honneur.

Dans le groupe A, les vainqueurs sont : Olympique Lillois et Union Sportive Tourquennoise ou Stade Roubaisien (ces deux derniers clubs jouant leur dernier match le 22 janvier); dans le groupe B : Racing-Club de Roubaix et Amical-Club des Arts de Roubaix; dans le groupe C : Union Sportive Boulonnaise et Racing-Club de Calais.

Voici l'ordre des matches, la lettre X représente l'U.S.T. ou le S.R.

19 février : RCC-ACAR; — OL-RCR; — — X-OL.

19 février : RCC-ACAR; — OL-RCR; — USB-X.

20 février : ACAR-OL; — X-RCC; — RCR-USB.

19 mars : X-AAR; C— USB-OL; — RCC-RCR.

20 mars : ACAR-USB; — RCR-X; — OL-RCC.

Les matches retour se disputeront les 9 et 23 avril, 14, 21 et 28 mai.

LE CLASSEMENT DE PROMOTION (Région Cambrésis-Valenciennes)

Clubs	J.	G.	P.	N.	F.	Pts
R.C. Lourches	10	6	2	2	0	24
S. C. Douai	10	5	3	2	0	22
S. C. Caudry	10	4	4	2	0	20
I. C. Somain	10	3	4	3	0	19
U. S. Quesnoy	10	3	5	2	0	18
F. C. Valenciennes	10	3	6	1	0	17

LA POULE D'ACCESSION A LA DIVISION D'HONNEUR (Région Terrienne)

Cette épreuve qui comprend les deux premiers classés des groupes de la Promotion des régions terriennes: Artois et Cambrésis-Valenciennes débutera demain. Elle comprend donc six Clubs qui sont: Football-Club des Sports de Roubaix Club Athlétique Delesenne de Roubaix, Stade Meninois, Union Sportive de Bruay, Sporting-Club Lourchois et Sporting-Club de Douai. Les deux gagnants prendront la place du dernier classé de chaque groupe A et B de la division d'honneur.

Pour le premier choc, le Football-Club des Sports de Roubaix reçoit les vainqueurs du Cambrésis-Valenciennes, le Sporting-Club de Lourches, dont l'équipe s'annonce très alliante et vite, le S.C.L. a fait de sérieux progrès depuis sa rencontre contre le Stade Roubaisien pour la Coupe de France, le F.C.S.R. devra donc jouer courageusement d'un bout à l'autre de la partie s'il veut s'attribuer les trois points. Le F.C.S.R. a manqué de peu la division d'honneur, la saison dernière, et cela doit lui servir de leçon.

Le Club Athlétique Delesenne de Roubaix se rend à Hénin-Liétard pour y rencontrer le Stade Héninois, les déplacements dans cette région n'ont rien d'agréable. Il faut 12 heures pour y aller et en revenir. Malgré cet handicap, le C.A.D.R. fournira le gagnant et prouvera ainsi la supériorité de la région terrienne sur celle de l'Artois. Hénin étant le vainqueur de sa région.

Le Sporting-Club de Douai ira jouer l'Union Sportive de Bruay, Douai est aussi un vieux Club de Promotion qui vise la division d'honneur depuis très longtemps. Il défendra sa chance jusqu'au bout et bien que son équipe soit moins forte que la saison dernière, il s'assurera l'avantage demain.

Les grands matches amicaux

CLUB ATHLETIQUE DES SPORTS GENERAUX CONTRE RACING-CLUB de ROUBAIX

Voici un match dont l'intérêt se trouve doublé du fait que la Commission des arbitres de la Coupe de France donnant gain de cause au Racing-Club de Roubaix dans sa réclamation contre Levallois, (Le match étant à rejouer le 22 janvier à Roubaix) le R.C.R. va utiliser son dernier dimanche à mettre le plus de cohésion possible entre les divers éléments de l'équipe afin de confirmer contre Levallois dans huit jours le résultat acquis à Paris et simplement faussé par une erreur d'arbitrage.

Le C.A.S.G., de son côté, a besoin de conserver un fort beau record de victoires pour se présenter plein de confiance dans les matches décisifs et du Championnat de Paris et de la Coupe de France. Il annonce du reste son intention de déplacer une excellente équipe que nous nous excusons de ne pouvoir indiquer à nos lecteurs, n'en ayant pas encore eu communication à l'heure où nous mettons sous presse.

L'équipe présentée par le R.C.R. sera sans doute composée comme suit :

But : Diffre ou Mesplont; arrières : Henri Cocbeteux, Delhaes; demis : René Vandendriessche, Leronge, Lemyze; avants : Gérard Isbecque, Pierre Isbecque, Leveugle, Wacquiez, Vroman.

En raison de l'importance de ce match, la Commission des arbitres du Nord a été invitée à donner le nom d'un arbitre officiel. Le match commencera à 14 h. 30.

Nous rappelons que tous les spectateurs sont assurés d'être à l'abri à n'importe quelle place, toutes les tribunes donnant des places couvertes.

ASSOCIATION ROYALE ATHLETIQUE « LA GANTOISE » CONTRE « UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE.

Ce grand match international se jouera demain sur le terrain de la rue de Gand à 2 h. 15 précises. Il sera arbitré par M. R. Diérycks, du Stade Roubaisien. L'équipe de la Gantoise sera composée comme suit:

But: Noël François; arrières: Derycke Godefroid, Vandendriessche Alfred; demis: Lagasse Soudeyns Alfred. Lefebvre Hector; avants: Renne Carlos, Vanderstraeten Pierre. Despaes Georges, Baesman G., Vanderstraeten Louis.

FOOTBALL-CLUB DES SPORTS de ROUBAIX CONTRE SPORTING-CLUB LOURCHOIS

Demain à 2 h. 15 sur le terrain du boulevard de Lyon, se heurteront les vainqueurs de la Promotion des régions Terrienne et du Cambrésis-Valenciennes.

Ce match qui compte pour la poule de classement promet d'être sérieusement disputé. Lourches s'annonçant dangereux et Roubaix n'étant pas décidé à se laisser ravir la victoire.

Nombreux seront les sportsmen qui s'y rendront pour se rendre compte de la valeur des équipes promotionnaires.

Le match sera arbitré par M. Achille Vallin, arbitre fédéral.

Moyens de communications: tramway I Grand'-Place, arrêt au terrain. Tramway Mongy, place de la Liberté, arrêt du Travail.

RACING-CLUB DE ROUBAIX. — Equipe 1 contre C.A.S.G. 1, à 14 h. 15, au Parc Jean Dubrulle: Mesplont, Cocheteux, Minckhindt, Ménart, Leronge, Hamon E., Isbecque G., Isbecque P., Delhaes, Wacquier, Vroman.

— Equipe 1B entraînement boulevard de Lyon, à 10 h., terrain C, pour: Truffaut, Bulliert, Vion, Defrenne, Dubois, Lemyze, Lejeune.

— Equipe 2 contre U.S.T. 2, à 10 h., rue de Gand: Nys Cau, Lejeune, Leveugle, Baratte, Bette, Feuilaie, Bécaert, Leveugle, Cocement, Guyot.